

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS430

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 40

Au début de l'aliéna 2, substituer aux mots :

« En l'absence d'adaptation »,

les mots :

« Sous réserve du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.